

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux et sécurisation)
A PARTIR DU 1er JANVIER 2025

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	Tarifs 01.01.2025 (+ 3%)
TRAVAUX			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ; ▪ Echafaudages suspendus, bascules, etc...; ▪ Sapines, grues etc.. Placées ou développant saillie sur la voie publique ; ▪ Etais par groupe ; ▪ Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches 	Travée de 4 m.	Semaine	25,10 €
▪ Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire"	M ² emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 j	15,45 €
▪ Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule, nacelle, déménagement)	par unité de place de stationnement	journée	11,30 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	79,70 €
▪ sécurisation du domaine public : immeubles dangereux, péril simple ou imminent- mètre linéaire	ml	journée	4,30 €
▪ Mise à disposition de barrières tous types : mise en sécurité d'urgence du domaine public pour immeubles dangereux, péril simple ou imminent - mètre linéaire	ml	journée	1,10 €
▪ Mise à disposition de tente ou barnum		semaine	56,65 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échafaudage, conformément à une décision prise en 1988.

Les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes